

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'impression: 02.12.2008

Date de révision : 02.12.2008

Page 1 de 10

Désignation commerciale: APS

DE / FR

Version: 1.8

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Informations sur le produit

Désignation commerciale : **APS**
Société : **United Initiators GmbH & Co. KG**
Dr. Gustav-Adolph-Str. 3
82049 Pullach
Germany
Adresse e-mail : contact@united-in.com
Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +49 / 89 / 74422 - 0

Utilisation

Type d'utilisation : Substances chimiques pour l'utilisation industrielle

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Indications de risque pour l'homme et l'environnement



Symbole(s) : O Comburant
Xn Nocif

Phrase(s) R : R 8 Favorise l'inflammation des matières combustibles.
R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R22 Nocif en cas d'ingestion.
R42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique

Degré de pureté convenant pour utilisation technique Sel

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'impression: 02.12.2008

Date de révision : 02.12.2008

Page 2 de 10

Désignation commerciale: APS

DE / FR

Version: 1.8

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS	No.-CE / Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration[%]
persulfate d'ammonium	7727-54-0	231-786-5	O; R 8 Xn; R22 Xi; R36/37/38 R42/43	ca. 100

4. PREMIERS SECOURS

- Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Eloigner du lieu d'exposition, coucher.
En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- Inhalation : Transférer la personne à l'air frais.
Appeler immédiatement un médecin.
- Contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
Appeler un médecin.
- Contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- Ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Si une personne vomit et est couchée sur le dos, la tourner sur le côté.
Ne PAS faire vomir.
En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Eau
- Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'impression: 02.12.2008

Date de révision : 02.12.2008

Page 3 de 10

Désignation commerciale: APS

DE / FR

Version: 1.8

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.
Combattre le feu environnant avec des moyens d'extinction appropriés
Noyer avec de l'eau des petites quantités du produit en décomposition (mélanger un agent moussant à l'eau pour faciliter la pénétration).
Éloigner le produit qui n'a pas été atteint.
Condenser la fumée avec de l'eau vaporisée
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.
- Autres informations : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

- Précautions individuelles : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Éviter l'inhalation de la poussière.
Porter un équipement de protection individuel.
Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas décharger dans l'environnement.
Ne pas contaminer l'eau.
Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
- Méthodes de nettoyage : Saisir mécaniquement avec précaution (par ex. avec une pelle PE propre).
Éviter la formation de poussière.
Rincer les petits restes avec beaucoup d'eau.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'impression: 02.12.2008

Date de révision : 02.12.2008

Page 4 de 10

Désignation commerciale: APS

DE / FR

Version: 1.8

Conseils supplémentaires : Ne jamais ajouter d'autres substances ou déchets aux restes du produit!
Mettre les restes du produit en lieu sûr et les amener à la déchetterie réglementaire.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Conseils pour une manipulation sans danger : Équipement de protection individuel, voir section 8.
Le produit est hygroscopique.
Ne jamais répandre de restes du produit dans les réservoirs.
Risque de décomposition.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Tenir à l'écart des matières combustibles.
Éviter la formation de poussière.

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Défense de fumer.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Éviter les impuretés (par ex. rouille, poussière, cendres), risque de désagrégation!
Protéger de l'humidité.

Précautions pour le stockage en commun : Stocker séparé d'autres substances dangereuses et incompatibles.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Mesures d'ordre technique

Conseils généraux : Veiller à une ventilation adéquate.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'impression: 02.12.2008

Date de révision : 02.12.2008

Page 5 de 10

Désignation commerciale: APS

DE / FR

Version: 1.8

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : appareil respiratoire avec filtre ABEK
- Protection des mains : Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.
- Épaisseur des gants : 0,5 mm
- Temps de pénétration : \geq 8 h
- Matériel : caoutchouc butyle
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale
Protection faciale
- Protection de la peau et du corps : Vêtement de protection
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

Forme : solide

Couleur : blanc

Données de sécurité

pH : 4
1% dans l'eau

3
10% dans l'eau

Point/intervalle de fusion : non applicable, Se décompose avant de fondre.

Point/intervalle d'ébullition : non applicable, Décomposition

Point d'éclair : non applicable

Limite d'explosivité, inférieure : non applicable

Limite d'explosivité, supérieure : non applicable

Pression de vapeur : non applicable

Densité : 1,1 g/cm³ à 20 °C

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'impression: 02.12.2008

Date de révision : 02.12.2008

Page 6 de 10

Désignation commerciale: APS

DE / FR

Version: 1.8

<u>Hydrosolubilité</u>	:	550 g/l à 10 °C 620 g/l à 20 °C 700 g/l à 40 °C 835 g/l à 60 °C
<u>Coefficient de partage n-octanol/eau</u>	:	non applicable
<u>Viscosité, dynamique</u>	:	non applicable
<u>Indice de réfraction</u>	:	non applicable

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<u>Conditions à éviter</u>	:	Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Protéger de l'humidité.
<u>Matières à éviter</u>	:	Accélérateur, acides et bases puissants, (sels de) métal lourd, réducteur Eviter les impuretés (par ex. rouille, poussière, cendres), risque de désagrégation!
<u>Produits de décomposition dangereux</u>	:	En cas d'incendie/températures élevées, formation possible de vapeurs dangereuses/toxiques.
<u>Décomposition thermique</u>	:	env.130 °C Méthode: SADT (test homologué ONU H.4) Désagrégation à accélération spontanée possible à partir de températures d'env. 130 °C., Décomposition perceptible à des températures > 60°C (produit dans sa forme à la livraison).
<u>Réactions dangereuses</u>	:	Informations générales: De faibles quantités d'humidité ou d'impuretés suffisent déjà pour réduire nettement la désagrégation à accélération spontanée (SADT). Stabilité: Stable dans les conditions recommandées de stockage.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

<u>Toxicité aiguë par voie orale</u>	:	DL50 rat Dose: 820 mg/kg
<u>Toxicité aiguë par inhalation</u>	:	CL50 rat Durée d'exposition: 4 h Dose: > 2,95 mg/l
<u>Toxicité aiguë par pénétration cutanée</u>	:	DL50 rat Dose: > 2.000 mg/kg
<u>Sensibilisation</u>	:	cochon d'Inde

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'impression: 02.12.2008

Date de révision : 02.12.2008

Page 7 de 10

Désignation commerciale: APS

DE / FR

Version: 1.8

A un effet sensibilisant.

AMES-Test:

:

Résultat: Non mutagène dans le test d'Ames.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Effets écotoxicologiques

Toxicité pour le poisson : CL50
Dose: 76,3 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les bactéries : CE50
Dose: 83,7 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Toxicité aiguë et à long terme
pour les invertébrés
aquatiques : CE50
Espèce: Daphnie
Dose: 120 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Dose: 120 mg/l

Classe de contamination de
l'eau (Allemagne) : WGK 1 pollue faiblement l'eau
VwVwS (règlement de gestion des substances dangereuses pour
l'eau) (Allemagne), annexe 2

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Information concernant
l'élimination et l'emballage : Elimination:
L'élimination du produit doit avoir lieu en accord avec les entreprises
compétentes en la matière et conformément aux règlements
concernant l'élimination des déchets. Les résidus d'incendie et l'eau
d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la
réglementation locale en vigueur.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'impression: 02.12.2008

Date de révision : 02.12.2008

Page 8 de 10

Désignation commerciale: APS

DE / FR

Version: 1.8

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport par route

ADR

UN Numéro : 1444
Description des marchandises : PERSULFATE D'AMMONIUM
Classe : 5.1
Groupe d'emballage : III
Code de classification : O2
Numéro d'identification du danger : 50

RID

UN Numéro : 1444
Description des marchandises : PERSULFATE D'AMMONIUM
Classe : 5.1
Groupe d'emballage : III
Code de classification : O2
Numéro d'identification du danger : 50

Transport aérien

IATA

UN Numéro : 1444
Nom technique : Ammonium persulphate
Classe : 5.1
Groupe d'emballage : III

Transport maritime

IMDG

No. de la substance : UN 1444
Nom technique : AMMONIUM PERSULPHATE
Classe : 5.1
Groupe d'emballage : III
No EMS Numéro : F-A S-Q
Polluant marin : non

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'impression: 02.12.2008

Date de révision : 02.12.2008

Page 9 de 10

Désignation commerciale: APS

DE / FR

Version: 1.8

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Étiquetage selon les Directives CE

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- 7727-54-0 persulfate d'ammonium

Symbole(s) : O Comburant
Xn Nocif



Phrase(s) R : R 8 Favorise l'inflammation des matières combustibles.
R22 Nocif en cas d'ingestion.
R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

Phrase(s) S : S22 Ne pas respirer les poussières.
S24 Éviter le contact avec la peau.
S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
S45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Législation nationale

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'impression: 02.12.2008

Date de révision : 02.12.2008

Page 10 de 10

Désignation commerciale: APS

DE / FR

Version: 1.8

Autres réglementations : TRGS 515 (Exigences légales pour l'Allemagne)
TRGS 907 (Exigences légales pour l'Allemagne)
TRGS 908 (Exigences légales pour l'Allemagne)
Produkt unterliegt nicht dem Sprengstoffgesetz (SprengG).
(Exigences légales pour l'Allemagne)
Suivre la directive 92/85/CEE au sujet de la sécurité et de la santé
des femmes enceintes au travail.
Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse
au travail.
Störfallverordnung Anhang I (Exigences légales pour l'Allemagne)

16. AUTRES DONNÉES

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

R 8	Favorise l'inflammation des matières combustibles.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R42/43	Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

Autres informations

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

établie par : TechniData BCS GmbH
Birlenbacher Str. 19
57078 Siegen
L'Allemagne
Téléphone: +49-(0)271-88072-0
Adresse e-mail: info@technidata-bcs.de